

DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES  
ARRONDISSEMENT DE BRIANÇON  
CANTON DE BRIANÇON 1

## MAIRIE DE LA GRAVE - LA MEIJE


**Délibération du Conseil Municipal**  
**N°2019-023**  
**ACHAT TERRAIN AB 551**  
**A MME YVONNE MAROT**

Séance du : 8 avril 2019

Date de convocation : 27 mars 2019

L'an deux mil dix-neuf et le huit avril, à vingt heures, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, se réunit au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Jean-Pierre SEVREZ.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents ou représentés : 10

Nombre de votes : 10

Présents : Jean-Pierre SEVREZ, Alain FAUST, Philippe SIONNET, Jean-Louis FAURE, Sylvie MATHON, Roland JACOB, Régis JOUFFREY, Florence GAILLARD

Pouvoirs de Bruno GARDENT à Régis JOUFFREY et de Jean-Pierre PIC à Philippe SIONNET

Secrétaire de séance élu : Jean-Louis FAURE

\*\*\*\*\*

Lors de l'établissement du Plan Local d'Urbanisme (PLU) un certain nombre de terrains ont été portés en emplacements réservés en vue de réaliser des infrastructures routières (stationnement).

Par délibération du 19 septembre 2016, le conseil municipal a proposé de lancer une procédure d'achat pour divers terrains dont le terrain cadastré AB 551 de 112 m<sup>2</sup> appartenant à Mme MAROT née BERTHET Yvonne.

Les discussions n'ayant pas permis de parvenir à un accord entre la commune et Mme Yvonne MAROT, le conseil municipal a décidé de lancer une procédure de déclaration d'utilité publique pour l'acquisition de ce terrain et a délibéré le 13 février 2017.

Les discussions se sont poursuivies avec Mme MAROT.

Le service du Domaine a donné son avis sur la valeur vénale le 24 août 2018. L'indemnité de dépossession a été fixée à 13 130 € :

- Indemnité principale : 112 m<sup>2</sup> x 100€/m<sup>2</sup> = 11 200 €
- Indemnité de réemploi :
  - 20 % jusqu'à 5 000 € = 1 000 €
  - 15 % entre 5 000 € et 11 200 € = 930 €

Madame Yvonne Marot accepte de vendre le terrain AB 551 à la commune au prix global de 13 130 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte d'acheter le terrain cadastré AB 551 (112 m<sup>2</sup>) au prix global de 13 130 € à Mme Yvonne MAROT
- Précise que les frais de notaire sont à la charge de la commune
- Autorise le maire ou un adjoint à poursuivre la procédure

Délibération adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Jean-Pierre Sevrez

Date dépôt Préfecture :  
Date affichage :